



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2000 B 00755
Numéro SIREN : 415 176 684
Nom ou dénomination : SODIVAL-SOCIETE DE DIVERTISSEMENTS ET ARTICLES DE LOISIRS

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2014 sous le numéro de dépôt 11806

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX
APPORTS**

A Monsieur le Président du Tribunal de BORDEAUX

Monsieur Philippe van der Wees domicilié Avenue de Magudas – Héliopolis – 33700 MERIGNAC.

Agissant en qualité de Président de la société :

SODIVAL – SOCIETE DE DIVERTISSEMENTS ET ARTICLES DE LOISIRS, Société par Actions Simplifiée au capital actuel de 7.265.277,96 euros dont le siège est établi Avenue de Magudas – Héliopolis 33 700 MÉRIGNAC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 176 684 et ayant pour code INSEE le numéro 415 176 684 00082.

A l'honneur de porter à votre connaissance :

- qu'une augmentation de capital de la société **SODIVAL** par voie d'apport en nature va être soumise aux associés ;
- qu'à ce titre, **SODIVAL** va recevoir un apport en nature des actionnaires de la société **VALIMMO** qui se proposent d'apporter à **SODIVAL** les actions qu'ils détiennent dans **VALIMMO** par voie d'augmentation du capital social de **SODIVAL**.

Il est rappelé que **VALIMMO** est une société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est établi Avenue de Magudas – Héliopolis 33 700 MÉRIGNAC, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 423 263 961 et référencée à l'INSEE sous le numéro 423 263 961 00025, sous réserve de la vérification prescrite par la loi;

- que, sous la même réserve, l'apport de ce portefeuille de valeurs mobilières représentatif d'actions serait rémunéré par l'attribution de nouvelles actions à créer par la Société **SODIVAL** bénéficiaire, entièrement libérées, en représentation de l'augmentation de son capital ;
- qu'en vertu des articles L. 225-147 du Code de commerce, ainsi que de l'article R.225-136 du Code de commerce, l'évaluation des apports en nature doit être faite au vu d'un rapport établi par un commissaire désigné par M. le Président du Tribunal de Commerce compétent, statuant sur requête, et choisi parmi les



commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code précité ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports qui aura pour mission :

- d'apprécier la valeur des apports devant être consentis à la société ;
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par l'article R.123-107 du Code de commerce et mis à la disposition des associés de la société **SODIVAL**.

Ce commissaire sera choisi parmi les commissaires et experts visés à l'article R.225-7 du Code de commerce.

Celui-ci étant soumis, à l'égard des sociétés participantes, aux incompatibilités prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce, il est précisé que sont commissaires aux comptes de la société **SODIVAL**, société bénéficiaire de l'apport :

- Commissaire titulaire :
KPMG AUDIT SUD-OUEST
224, rue Carmin – BP 17 610
31 676 LABEGE Cedex
- Second Commissaire aux comptes titulaire pressenti lors de la prochaine consultation des associés:
FABRE NOUTARY ET ASSOCIES
183 cours du Médoc
33 300 BORDEAUX
- Commissaire suppléant :
KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13 269 MARSEILLE Cedex 8
- Second Commissaire aux comptes suppléant pressenti lors de la prochaine consultation des associés:
GB AUDIT CONSEIL
20 rue de la Cabeyre – BP 79
33 240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Il est également précisé que sont commissaires aux comptes de la société **VALIMMO**, société apporteuse :

- Commissaire titulaire :
FABRE NOUTARY ET ASSOCIES

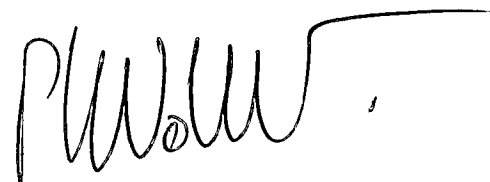
183 cours du Médoc
33 300 BORDEAUX

- Commissaire suppléant :
KPMG AUDIT SUD OUEST
224, rue Carmin – BP 17610
31676 LABEGE CEDEX.

Fait à Mérignac,

Le 25 juin 2014

En 2 exemplaires.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.A small, handwritten mark or signature in black ink, consisting of a few vertical strokes.

ORDONNANCE

Nous, Gérard PERRE, Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,

Assisté du Greffier,

Vu les articles 493 et suivants, 875 du code de procédure civile,

Vu la requête qui précède, les dispositions des articles L.225-147, L.236-10 III et R.225-136 du Code de Commerce,

Désignons :

Monsieur Bernard DUCROS
6, rue René Martrenchar – 33150 CENON

en qualité de commissaire aux apports avec pour mission d'apprécier les apports en nature consentis par la société **VALIMMO SAS, Avenue de Magudas – Héliopolis, 33700 MERIGNAC**, identifiée sous le n° 423 263 961 RCS BORDEAUX, au profit de la société **SODIVAL-SOCIETE DE DIVERTISSEMENTS ET ARTICLES DE LOISIRS, SAS, Avenue de Magudas – Héliopolis, 33700 MERIGNAC**, identifiée sous le n° 415 176 684 RCS BORDEAUX,

Disons que le commissaire aux apports devra établir un rapport déposé au Greffe et mise à la disposition des associés au siège au moins 8 jours avant la date de la décision sociale appelée à statuer sur l'opération ;

Disons qu'en application de l'article 21 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978 et de l'article R 210-19 du code de commerce, le Greffier du Tribunal de céans devra déposer une copie de la présente au dossier de la Société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Si le commissaire aux apports désigné se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévus par l'article L.822-11 du Code de Commerce, il devra Nous demander son remplacement par simple requête.

DISONS que le requérant supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de 38,77 € TTC,

Fait et ordonné à BORDEAUX, en Notre Cabinet, au Palais de la Bourse, le 10 juillet 2014.



Jean-Marc BAHANS
*Greffier associé du tribunal
de commerce de Bordeaux*

Greffé du tribunal de commerce de BORDEAUX

PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX
Tél : 0556018170
Fax : 0556528828

BORDEAUX, le 15 Juillet 2014

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 415 176 684
Numéro de gestion : 2000 B 00755
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : SODIVAL-SOCIETE DE DIVERTISSEMENTS ET ARTICLES DE LOISIRS
Adresse : AV DE MAGUDAS -
HELIOPOLIS
33700 MERIGNAC

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 11806
Date du dépôt: 15/07/2014

- *Acte en date du :* 10/07/2014
Ordonnance du président
Décision: Nomination de commissaire aux apports
Monsieur Bernard DUCROS

Le Greffier,

